

Périgueux, le 24 AVR. 2009

Le Président,  
Bernard CAZEAU  
Sénateur de la Dordogne

**Monsieur Daniel GARRIGUE**  
**Député**  
**2 Rue des Deconils**  
**24100 BERGERAC**

N/Réf. : BC/AS/NH Cab 2009 - 853

Monsieur le Député,

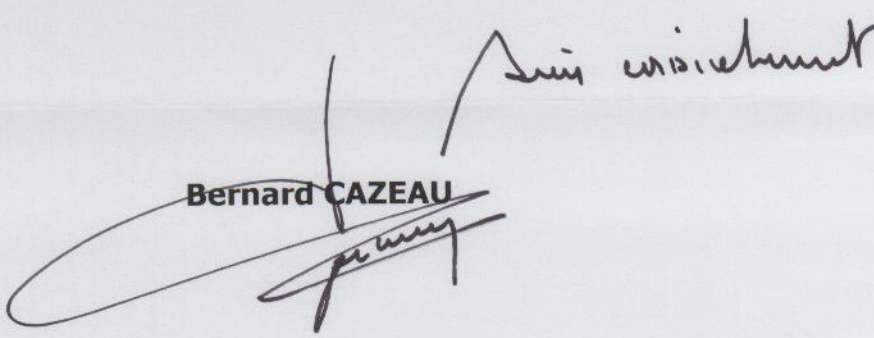
Vous m'avez saisi concernant le déclassement à venir de la RN 21 dans la traversée de Bergerac.

Je vous indique que je ne suis pas favorable à une anticipation de ce déclassement préalablement à la clôture des travaux de la déviation Est de Bergerac.

Compte tenu des nombreux et perpétuels transferts de compétence de l'Etat vers le Conseil Général et des compensations financières souvent partielles que nous sommes amenés à constater, il me semble aujourd'hui préférable et prudent de reporter cette discussion aux périodes habituellement prévues dans ce type de dossier.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations les meilleures.

  
**Bernard CAZEAU**